



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TAXIS DE PROVINCE

MOTION

TARIFS

La Fédération Française des Taxis de Province, réunie en congrès à Narbonne (Aude) les 18 et 19 mai 2013, réitère cette motion antérieure et confirme qu'elle :

- **Demande** la généralisation de la modulation « jour/ nuit » de l'horodépartement dont le tarif de base ne saurait être inférieur à 35 euros.
- **Souhaite** pour les départements qui le demandent, notamment en régions touristiques, un rééquilibrage des prix du kilomètre (jour-nuit). Le but étant d'atténuer les différences trop importantes entre des courses identiques effectuées au voisinage du seuil de changement de tarif.